

Maîtrisez la rénovation énergétique pour faciliter vos ventes de passoires thermiques + Code de déontologie et non-discrimination - validation des 4 heures obligatoires

Lieu de formation :

> **CCI CAMPUS MOSELLE**
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL
57070 METZ

Horaires de formation :

De 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Fiche d'identité :

CCI CAMPUS MOSELLE
5 rue Jean Antoine Chaptal
57070 METZ

Siret : 185 722 022 00125 – APE : 8559A
Iban : FR76 3008 7330 8600 0197 4270 295
BIC : CMCIFRPP
Nos formations sont en exonération de TVA
conformément à l'article 261 du CGI

7 heures soit 1 jour

Le jeudi 20 novembre 2025

INTERVENANT

Rémi BLASSELLE

CCI Campus Moselle

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- ✓ Intégrer les enjeux de la rénovation énergétique dans la vente de biens classés F ou G, en apportant une information fiable, claire et conforme à la réglementation, tout en respectant les principes déontologiques et les obligations de non-discrimination applicables à la profession.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

- ✓ Maîtriser les impacts de la loi Climat Résilience sur l'aspect DPE
- ✓ Connaître les solutions à mettre en œuvre
- ✓ Sécuriser le devoir de conseil de l'agent immobilier
- ✓ Appliquer les règles déontologiques et la non-discrimination

PUBLIC VISE

Cette formation est destinée à :

- ✓ Tout professionnel de l'immobilier

PRÉREQUIS

- ✓ Personne majeure et francophone

PROGRAMME DE LA FORMATION

Préambule

- ✓ Les modifications apportées du DPE : durées de validités, opposabilité et méthode de calcul
- ✓ Les différentes sources de déperditions de chaleur et d'inconfort thermique

La loi Climat et Résilience

- ✓ Comment réagir face à une demande de travaux de performance énergétique émanant du locataire ?
- ✓ Anticiper l'indépendance programmée des passoires thermiques
- ✓ L'évolution des loyers en fonction du DPE
- ✓ Les nouvelles mentions obligatoires dans les annonces de vente et de location
- ✓ L'audit énergétique en cas de vente d'une « passoire thermique » : par qui ? pour qui ? quel coût ? quel intérêt ?

Les différents types de travaux et les subventions

- ✓ **Les travaux sur l'enveloppe du bâtiment**
 - Comment choisir un isolant ? : lien entre « lambda » et R, uw et sw, définition et enjeu de la perspiration, les capacités phoniques des isolants
- ✓ **L'isolation du toit**
 - Les isolants proposés, la valeur d'isolation à atteindre
 - Les points de vigilance lors du chantier
- ✓ **L'isolation des murs**
 - Les différents isolants, la valeur cible
 - L'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur : avantages et inconvénients des solutions
- ✓ **Les fenêtres**
 - Double vitrage, survitrage ou triple vitrage ?
 - La domotique a-t-elle un rôle à jouer dans les économies de chauffage ?
- ✓ **L'isolation du plancher bas**
 - Quels isolants et quelles techniques de pose ? quel coefficient à obtenir ?

Les travaux sur le système de chauffage et d'ECS

- ✓ **Le système de chauffage**
 - Les critères pour choisir une énergie : avantages et inconvénients
 - Les systèmes actuels existants :
 - Les bons gestes pour maîtriser son budget chauffage
- ✓ **L'eau chaude sanitaire**
 - Le ballon d'eau chaude VS le ballon thermodynamique
 - La production d'eau chaude instantanée avec ou sans réserve
 - Un bouclage ECS, une bonne idée ?
 - Les bons gestes pour économiser l'eau et le chauffage de l'eau
- ✓ **Les travaux sur la ventilation**
 - Sensibiliser les occupants au renouvellement de l'air
 - Les différents types de VMC

Les aides fiscales en vigueur

✓ L'étendue du devoir de conseils

- L'information des clients sur leurs obligations à venir
- L'implication de l'agence immobilière dans le processus de rénovation thermique
- L'agent immobilier n'est pas un maître d'œuvre

FINANCEMENT DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre site internet dédié : <https://udi.moselle.cci.fr/> au minimum quinze jours avant le début de la formation.

Si vous demandez une prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session et nous fournir l'accord de prise en charge.

EFFECTIF

Le nombre maximum participants par session est de 25 stagiaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

Un formateur accompagnera en permanence les stagiaires en présentiel ou en visio-conférence synchrone. Analyse des besoins et des attentes préalablement à l'action de formation par un entretien avec notre équipe de conseillers en formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

Salles équipées de micro-ordinateurs, vidéo-projection, support de cours délivré à chaque participant, travaux pratiques.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation de la satisfaction, attestation de présence, attestation de fin de formation et de réalisation individualisées.

Des évaluations intermédiaires de contrôle d'acquisition des compétences permettront d'évaluer les acquis et de mesurer les progrès de chacun et son degré d'autonomie par rapport aux compétences nouvellement acquises. Les évaluations s'appuieront sur des exercices pratiques, des quiz et un feedback régulier par oral.

Une évaluation finale est réalisée en fin de formation (exemples : quiz, exercices pratiques, ...). Les modalités de cette évaluation finale sont communiquées en début de formation.

Taux de satisfaction de nos stagiaires en 2024 : 98 %

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

La formation est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques en concertation avec Serge LAMPERT, référent handicap (s.lampert@moselle.cci.fr).

Pour accéder à la page dédiée à la prise en charge des personnes en situation de handicap notre site internet. Suivez ce lien [CCI CAMPUS](#) ou scannez ce QR :



CONTACT ET INFORMATIONS :

Dario PIGANI

d.pigani@moselle.cci.fr

06 08 02 37 98

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Fonctions spécifiques à l'Immobilier : nous consulter